

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 SEPTEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : TRANSFORMATION D'EMPLOIS SUITE AU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025 **DEL2025-109**

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu Le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant le tableau général des emplois ;

Considérant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2025,

Le Maire propose à l'assemblée :

De transformer les emplois suivants comme suit à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Emploi	Nbre de poste concerné	Cat	Temps de travail	Ancien grade	Nouveau grade
Directeur Général des Services	1	A	Temps complet	Attaché Principal	Attaché hors classe
Secrétaire Général(e) / référente scolaire	1	B	Temps complet	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Responsable de la bibliothèque	1	C	Temps complet	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe

De transformer l'emplois suivant comme suit à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250925-DEL2025109-DE

S²LOW

Emploi	Nbre de poste concerné	Cat	Temps de travail	Ancien grade	Nouveau grade
Surveillant(e) scolaire	1	C	Temps complet	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

-ARTICLE 1 : **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

-ARTICLE 2 : **D'INSCRIRE** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

-ARTICLE 3 : **DE MODIFIER** le tableau général des emplois à compter du 1^{er} octobre 2025.

-ARTICLE 4 : **DE PREVOIR** les crédits au budget de l'exercice en cours.

-ARTICLE 5 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le Maire,
François BARBIER

